

**Antoine MARTIN**

*Maître-assistant à la Faculté de Droit  
de l'Université de Genève*

---

L'ESTOPPEL  
EN  
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

**PRÉCÉDÉ D'UN APERÇU DE LA THÉORIE  
DE L'ESTOPPEL EN DROIT ANGLAIS**

***PRÉFACE de Michel VIRALLY***

*Professeur à l'Université de Droit, d'Economie  
et de Sciences sociales de Paris*

PARIS V°  
**Editions A. PEDONE**  
13, rue Soufflot, 13

---

1979

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	VII
AVANT-PROPOS .....	XIII
ABRÉVIATIONS .....	XV
INTRODUCTION .....	1

### PREMIÈRE PARTIE

#### THÉORIE ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ESTOPPEL EN DROIT ANGLAIS

CHAPITRE PREMIER. — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÈGLE DE L'ESTOPPEL EN DROIT ANGLAIS .....	9
1. Généralités sur l'histoire du droit anglais .....	9
2. Origine de la règle de <i>l'estoppel</i> .....	10
a) <i>L'estoppel by record</i> .....	10
b) <i>L'estoppel by deed</i> .....	11
c) <i>L'estoppel by matter in pais</i> .....	11
3. Développement de la règle de <i>l'estoppel</i> .....	12
a) Evolution de <i>l'estoppel by record</i> .....	12
b) Evolution de <i>l'estoppel by deed</i> .....	13
c) Evolution de <i>l'estoppel by matter in pais</i> .....	13
4. Portée actuelle de la théorie de <i>l'estoppel</i> .....	13
5. Remarques sur l'ordonnance des matières aux Chapitres II et III .....	14
CHAPITRE II. — L'ESTOPPEL BY REPRESENTATION .....	15
Section I. — Définition, nature juridique et effets de <i>l'estoppel by         representation</i> .....	15
6. Définition .....	15
7. Nature juridique et effets .....	16

<i>Section II. — Les éléments constitutifs de l'estoppel by representation</i> .....	19
8. Observations générales .....	19
9. A) Existence d'une <i>representation</i> initiale claire et non ambiguë portant sur des faits présents ou passés ( <i>existing facts</i> ) et émise librement et sciemment par une personne juridique capable .....	20
a) Forme de la <i>representation</i> .....	20
b) La <i>representation</i> doit avoir été claire et non ambiguë .....	21
c) La <i>representation</i> doit avoir porté sur des faits présents ou passés ( <i>existing facts</i> ) .....	21
d) La <i>representation</i> doit avoir été émise librement et sciemment par une personne juridiquement capable .....	22
1° L'auteur de la <i>representation</i> .....	22
2° <i>Representation</i> émise librement et sciemment ....	23
10. B) Le destinataire de la <i>representation</i> initiale doit avoir été incité à agir, ou à s'abtenir d'agir, de la manière qu'il allègue et a effectivement agi, ou s'est abstenu d'agir, sur la foi de cette <i>representation</i> .....	24
a) Le destinataire de la <i>representation</i> .....	24
b) La <i>representation</i> doit avoir incité son destinataire à agir, ou à s'abtenir d'agir, de la manière qu'il allègue .....	25
1° <i>Inducement</i> .....	25
2° <i>Materiality</i> de la <i>representation</i> .....	26
c) Le destinataire de la <i>representation</i> doit avoir agi, ou s'être abstenu d'agir, sur la foi de celle-ci .....	26
11. C) Le destinataire de la <i>representation</i> doit avoir modifié sa position à son préjudice. Lien de causalité à établir. Effet relatif de l' <i>estoppel by representation</i> .....	27
a) Modification de position et préjudice subi .....	27
b) Lien de causalité à établir entre la <i>representation</i> , l'incitation à agir, la modification de position et le préjudice subi .....	28
c) Principe de l'effet relatif de l' <i>estoppel by representation</i> .....	28
12. D) La seconde <i>representation</i> , émise par l'auteur de la <i>representation</i> initiale, se rapporte aux mêmes faits que celle-ci et la contredit, l'infirmé ou la modifie sur un point essentiel .....	28
a) La seconde <i>representation</i> .....	28
b) <i>Representation</i> se rapportant aux mêmes faits que la <i>representation</i> initiale .....	29
c) <i>Representation</i> contredisant, infirmant ou modifiant la <i>representation</i> initiale sur un point essentiel .....	29

<i>Section III. — Le promissory estoppel</i> .....	29
13. Position théorique du problème .....	29
a) <i>L'estoppel by representation</i> et les <i>representations</i> émises de <i>futuro</i> .....	29
b) La promesse dans le droit anglais des contrats et la doctrine de la <i>consideration</i> .....	30
c) Correctifs apportés à la doctrine de la <i>consideration</i> par la voie du <i>promissory estoppel</i> .....	31
1° Les solutions du droit anglais .....	31
2° Les solutions du droit américain .....	32
14. Controverse sur le <i>promissory estoppel</i> .....	34
a) Le <i>promissory estoppel</i> et les éléments constitutifs de <i>l'estoppel by representation</i> .....	34
b) La nature juridique du <i>promissory estoppel</i> et la doc- trine de la <i>consideration</i> .....	35
15. Portée actuelle de la théorie du <i>promissory estoppel</i> .....	36
<i>Section IV. — Fondement juridique de l'estoppel by representa- tion</i> .....	37
16. Trois théories .....	37
a) La théorie de la bonne foi .....	37
b) La théorie de la responsabilité délictuelle .....	38
c) La théorie du contrat implicite .....	39
<i>Section V. — Mise en œuvre de l'estoppel by representation</i> ....	39
17. Procédure .....	39
<i>Section VI. — Fins de non-recevoir contre l'estoppel by represen- tation</i> .....	41
18. Remarques introductives .....	41
19. A) Mauvaise foi du destinataire de la <i>representation</i> ....	42
20. B) Révocation de la <i>representation</i> par son auteur .....	42
21. C) <i>Fraud</i> et contrainte .....	43
a) <i>Fraud</i> .....	43
b) Contrainte .....	43
22. D) Exception d'illégalité .....	43
23. E) Existence d'un <i>cross-estoppel (estoppel contre estoppel)</i>	44
<i>Section VII. — Champ d'application de l'estoppel by representation</i>	45
24. Règle d'applicabilité générale .....	45
25. Domaines d'application .....	45

a) <i>Agency by estoppel</i> .....	45
b) <i>Estoppel by election</i> .....	46
c) <i>Estoppel between landlord and tenant. Estoppel between bailor and bailee</i> .....	46
d) <i>Estoppel by acquiescence</i> .....	46
e) Autres domaines .....	47
CHAPITRE III. — L'ESTOPPEL BY RES JUDICATA .....	49
Section I. — Définition, nature juridique et effets de l' <i>estoppel by res judicata</i> .....	49
26. Définition .....	49
27. Nature juridique et effets .....	51
Section II. — Les éléments constitutifs de l' <i>estoppel by res judicata</i> .....	52
28. Observations générales .....	52
29. A) Existence d'une décision judiciaire définitive sur le fond du litige .....	53
a) Preuve de l'existence d'une décision judiciaire .....	53
b) Les décisions judiciaires prises en considération aux fins de l' <i>estoppel by res judicata</i> .....	53
c) La décision judiciaire doit être définitive et porter sur le fond du litige ( <i>final judgment</i> ) .....	54
30. B) Décision judiciaire rendue par une juridiction compétente <i>ratione materiae</i> et <i>ratione personae</i> .....	55
a) La notion de juridiction ( <i>judicial tribunal</i> ) .....	55
b) Preuve de la compétence de la juridiction .....	55
31. C) Identité d'objet dans les deux instances .....	56
32. D) Identité des Parties dans les deux instances pour les jugements <i>in personam</i> (ou <i>inter partes</i> ), et non pour les jugements <i>in rem</i> .....	56
a) La distinction entre jugements <i>in personam</i> et jugements <i>in rem</i> .....	56
b) Les jugements <i>in personam</i> et le principe de l'identité des Parties dans les deux instances .....	57
c) L'identité des Parties dans les deux instances n'est pas exigée pour les jugements <i>in rem</i> .....	57
1° Décisions judiciaires anglaises déterminant le statut personne .....	58
2° Décisions judiciaires anglaises déterminant le statut d'une chose .....	58

<i>Section III. — Mise en œuvre de l'estoppel by res judicata</i> .....	59
33. Procédure .....	59
<i>Section IV. — Fins de non-recevoir contre l'estoppel by res judicata</i> .....	60
34. Remarques introductives .....	60
35. A) <i>Fraud</i> et <i>collusion</i> .....	61
a) Le jugement est entaché de <i>fraud</i> .....	61
b) Le jugement résulte d'une <i>collusion</i> .....	61
36. B) Existence d'un <i>cross-estoppel</i> .....	61

## DEUXIÈME PARTIE

### RÉCEPTION DE L'INSTITUTION DE L'ESTOPPEL PAR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

INTRODUCTION .....	65
37. Données générales .....	65
38. Aperçu historique .....	67
39. Les travaux des publicistes sur <i>l'estoppel</i> en droit des gens .....	70
40. Deux conceptions opposées de <i>l'estoppel</i> .....	71
41. Plan de la deuxième Partie .....	72
CHAPITRE PREMIER. — LA CONCEPTION EXTENSIVE DE L'ESTOPPEL .....	73
42. Remarques introductives .....	73
<i>Section I. — Pratique gouvernementale et diplomatique des Etats</i> .....	74
43. Indications générales et exemples .....	74
<i>Section II. — Affaires arbitrales et judiciaires</i> .....	78
44. Remarques introductives .....	78
<i>Subdivision A. — Simple emploi du terme d'estoppel large- ment entendu</i> .....	78
45. Affaires arbitrales .....	78
46. Affaires judiciaires .....	82
<i>Subdivision B. — Parallèle établi entre l'estoppel lato sensu et certaines « doctrines » ou « maximes » juridiques</i> .....	87
47. Exemples tirés de la jurisprudence arbitrale .....	87

CHAPITRE II. — L'AFFRONTEMENT ENTRE LES CONCEPTIONS EXTENSIVE ET RESTRICTIVE DE L'ESTOPPEL .....	93
48. Remarques introductives .....	93
49. <i>Affaire de la compétence de la Commission européenne du Danube (1927)</i> .....	93
50. <i>Affaire du statut juridique du Groënland oriental (1933)</i> ..	96
51. <i>Affaire Losinger (1936)</i> .....	103
52. <i>Affaire Nottebohm (2<sup>e</sup> phase, 1955)</i> .....	107
53. <i>Affaire de la sentence arbitrale rendue par le roi d'Espagne le 23 décembre 1906 (1960)</i> .....	111
54. <i>Affaire du Temple de Préah Vihéar (fond, 1962)</i> .....	121
CHAPITRE III. — L'AFFERMISSEMENT DE LA CONCEPTION RESTRICTIVE DE L'ESTOPPEL .....	139
55. Remarques introductives .....	139
56. <i>Affaire de la Guyane britannique (1899)</i> .....	140
57. <i>Affaire Corvaia (1903)</i> .....	141
58. <i>Affaire Tinoco (1923)</i> .....	142
59. <i>Affaire de Santa Isabel (1926)</i> .....	145
60. <i>Affaire des emprunts serbes (1929)</i> .....	147
61. <i>Affaire Shufeldt (1930)</i> .....	152
62. <i>Affaire de l'or monétaire pris à Rome en 1943 (1954)</i> ....	154
63. <i>Affaire de la Barcelona Traction (exceptions préliminaires, 1964)</i> .....	157
64. <i>Affaires du plateau continental de la mer du Nord (1969)</i> 165	
CHAPITRE IV. — LES CONCEPTIONS DE L'ESTOPPEL DANS LA DOCTRINE INTERNATIONALE .....	173
65. Observations générales .....	173
<i>Subdivision A. — Indétermination théorique des premiers travaux</i> .....	174
66. Principales contributions .....	174
<i>Subdivision B. — Mouvement en faveur de la conception extensive et réactions négatives</i> .....	182
67. Remarques introductives .....	182
68. <i>L'estoppel</i> largement entendu, règle de procédure .....	183
69. <i>L'estoppel</i> largement entendu, règle de fond .....	184

70. Réactions négatives .....	187
<i>Subdivision C. — Vers une interprétation stricte de la règle</i>	190
71. Observations générales .....	190
<b>CHAPITRE V. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE RECOURS A L'ESTOPPEL DANS L'ORDRE INTERNATIONAL .....</b>	<b>193</b>
72. Principales constatations et plan du Chapitre V .....	193
73. Utilisation du terme d' <i>estoppel</i> pour décrire simplement l'effet de la reconnaissance d'un point de fait par une Partie	194
74. Utilisation du terme d' <i>estoppel</i> pour décrire simplement l'effet d'un acte juridique unilatéral ou conventionnel générateur d'une obligation à la charge de son ou de ses auteurs .....	205
75. Utilisation du terme d' <i>estoppel</i> pour définir simplement la déchéance encourue par une Partie en raison de la non- observation des prescriptions d'une règle juridique .....	210
76. Utilisation du terme d' <i>estoppel</i> pour définir simplement la déchéance encourue par une Partie en raison du caractère illicite de l'un de ses actes .....	212
77. Remarques d'ordre terminologique .....	212
78. Réception par le droit international de l'institution de <i>l'estoppel by representation</i> de la <i>common law</i> . Problèmes à examiner .....	214
<b>CHAPITRE VI. — PROCESSUS DE LA RECEPTION PAR LE DROIT INTERNATIONAL DE L'INSTITUTION DE L'ESTOPPEL BY REPRESENTATION DE LA COMMON LAW .....</b>	<b>216</b>
79. Remarques introductives .....	216
<i>Section I. — L'institution de l'estoppel by representation s'est- elle introduite dans le droit des gens en tant que « principe général de droit reconnu par les nations civilisées » ? .....</i>	<i>219</i>
80. La notion de « principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées » au sens de l'article 38 du Statut de la Cour de La Haye .....	219
81. Rigoureusement construite, l'institution de <i>l'estoppel</i> ne saurait être qualifié de « principe général de droit reconnu par les nations civilisées » au sens de l'article 38 du Statut de la Cour de La Haye. Bref examen comparatif de quel- ques droits nationaux .....	229
a) Le droit romain .....	230
b) Le droit suisse .....	233
c) Le droit français .....	236

d) Observations générales sur les droits allemand, espagnol et italien .....	237
Section II. — <i>L'estoppel by representation</i> , institution de la <i>common law</i> , a pris corps dans l'ordre international par la voie coutumière .....	240
82. Remarques introductives .....	240
83. <i>L'estoppel</i> et la théorie générale de la coutume internationale .....	242
CHAPITRE VII. — NON-RÉCEPTION PAR LE DROIT INTERNATIONAL DE L'INSTITUTION DE L'ESTOPPEL BY RES JUDICATA DE LA COMMON LAW. — ASPECTS DE CETTE INSTITUTION QUI SEMBLERAIENT POUVOIR L'INTÉRESSER .....	247
84. Remarques introductives .....	247
85. Observations générales .....	247
86. Aspects de l'institution de <i>l'estoppel by res judicata</i> qui sembleraient présenter quelque intérêt pour le droit international public .....	249

### TROISIÈME PARTIE

#### THÉORIE ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ESTOPPEL EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

87. Observations préliminaires et plan de la troisième Partie .....	257
CHAPITRE PREMIER. — DÉFINITION, NATURE JURIDIQUE ET EFFETS DE L'ESTOPPEL EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC ..	259
88. Définition .....	259
89. Nature juridique et effets .....	260
CHAPITRE II. — LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ESTOPPEL EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC .....	272
90. Indications préliminaires et plan du Chapitre II .....	272
Section I. — A) Existence d'une déclaration, d'un acte ou d'un comportement initial qui, émanant d'un organe habilité à engager un sujet de droit international, a donné librement une représentation claire et non équivoque d'un certain état de fait .....	274
91. Remarques introductives .....	274
92. Forme de la déclaration, de l'acte ou du comportement qui a donné la représentation des choses alléguée .....	274

93. La représentation des choses alléguée doit avoir été claire et non équivoque .....	275
94. La déclaration, l'acte ou le comportement invoqué doit émaner d'un organe habilité à engager le sujet de droit international qu'il représente .....	276
95. La représentation des choses alléguée doit avoir été émise librement .....	286
<i>Section II. — B) La Partie qui recourt à l'estoppel doit prouver que la déclaration, l'acte ou le comportement qu'elle invoque l'a incitée à agir, ou à s'abstenir d'agir, de la manière qu'elle allègue, et qu'elle a effectivement agi, ou s'est abstenue d'agir, sur la foi de cette déclaration, de cet acte ou de ce comportement</i>	
96. Remarques introductives .....	286
97. Incitation à agir, ou à s'abstenir d'agir, de la manière alléguée .....	289
1° L'incitation à agir, ou à s'abstenir d'agir, proprement dite .....	289
2° La matérialité requise de la représentation des choses alléguée pour qu'elle puisse entraîner l'effet de l'estoppel .....	292
98. Avoir agi, ou s'être abstenu d'agir, sur la foi de la déclaration, de l'acte ou du comportement invoqué .....	293
<i>Section III. — C) Modification dans les positions relatives des Parties en cause, au préjudice de celle qui recourt à l'estoppel, ou à l'avantage de son adversaire, ou les deux à la fois. Lien de causalité à établir entre la représentation des choses alléguée, l'incitation à agir, ou à s'abstenir d'agir, et la modification qui en est résultée dans les positions des Parties. Effet relatif de l'estoppel</i>	
99. Remarques introductives .....	293
100. Modification dans les positions relatives des Parties en cause, au préjudice de celle qui recourt à l'estoppel, ou à l'avantage de son adversaire, ou les deux à la fois ....	297
101. Lien de causalité à établir entre la représentation des choses alléguée, l'incitation à agir, ou à s'abstenir d'agir, et la modification dans les positions relatives des Parties	300
102. Principe de l'effet relatif de l'estoppel .....	301
<i>Section IV. — D) La Partie à laquelle la déclaration, l'acte ou le comportement initial est imputable est revenue par la suite sur celui-ci en le contredisant, l'infirmité ou le modifiant sur un point essentiel</i>	
103. Remarques introductives .....	301

104. Nouvelle représentation des choses qui, émise par l'auteur de la représentation initiale, se rapporte aux mêmes faits que celle-ci et la contredit, l'infirmé ou la modifie sur un point essentiel .....	302
CHAPITRE III. — FONDEMENT JURIDIQUE DE L'ESTOPPEL EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC .....	304
105. Indications préliminaires .....	304
106. Théorie de la bonne foi .....	304
107. Théorie de la responsabilité internationale .....	306
108. Théorie de l'accord implicite .....	307
CHAPITRE IV. — MISE EN ŒUVRE DE L'ESTOPPEL EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC .....	316
109. Observations générales .....	316
110. Procédure .....	318
CHAPITRE V. — FINS DE NON-RECEVOIR CONTRE L'ESTOPPEL EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC .....	321
111. Remarques introductives .....	321
112. A) La Partie qui recourt à l' <i>estoppel</i> avait ou aurait dû avoir connaissance de l'inexactitude ou de l'irrégularité de la représentation qui lui était faite .....	322
113. B) Révocation par son auteur de la représentation de l'état de fait à laquelle celui qui recourt à l' <i>estoppel</i> prétend s'être fié .....	323
114. C) Erreur, dol, corruption, contrainte .....	324
a) Erreur .....	325
b) Dol, corruption .....	326
c) Contrainte .....	327
115. D) Violation d'une règle impérative du droit international général ( <i>jus cogens</i> ) .....	327
116. Existence d'un <i>cross-estoppel</i> ( <i>estoppel</i> contre <i>estoppel</i> ) .....	329
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	331
BIBLIOGRAPHIE .....	337
INDEX DES AFFAIRES CITÉES .....	349
INDEX ANALYTIQUE .....	355
TABLE DES MATIÈRES .....	375